



CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

*Proceedings of the Standing
Joint Committee for the*

SCRUTINY OF REGULATIONS

Joint Chairs:

The Honourable Senator JOSEPH A. DAY
HAROLD ALBRECHT, M.P.

Thursday, May 11, 2017

Issue No. 20

Consideration of a draft agenda (future business)
and

Twentieth meeting:

Review of Statutory Instruments

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

*Délibérations du Comité
mixte permanent d'*

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents:

L'honorable sénateur JOSEPH A. DAY
HAROLD ALBRECHT, député

Le jeudi 11 mai 2017

Fascicule n° 20

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)
et

Vingtième réunion :

Examen de textes réglementaires

STANDING JOINT COMMITTEE FOR THE
SCRUTINY OF REGULATIONS

Joint Chair: The Honourable Senator Joseph A. Day

Joint Chair: Harold Albrecht, M.P.

Vice-Chair: Vance Badawey, M.P.

Vice-Chair: Pierre-Luc Dusseault, M.P.

and

Representing the Senate:

The Honourable Senators:

Bob Runciman

Pamela Wallin

Representing the House of Commons:

Members:

Nicola Di Iorio

Kerry Diotte

Ali Ehsassi

Fayçal El-Khoury

Garnett Genuis

Glen Motz

John Oliver

Francis Scarpaleggia

Salma Zahid

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Runciman replaced the Honourable Senator Ataullahjan (*May 5, 2017*).

COMITÉ MIXTE PERMANENT
D'EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésident : L'honorable sénateur Joseph A. Day

Coprésident : Harold Albrecht, député

Vice-président : Vance Badawey, député

Vice-président : Pierre-Luc Dusseault, député

et

Représentant le Sénat :

Les honorables sénateurs :

Bob Runciman

Pamela Wallin

Représentant la Chambre des communes :

Députés :

Nicola Di Iorio

Kerry Diotte

Ali Ehsassi

Fayçal El-Khoury

Garnett Genuis

Glen Motz

John Oliver

Francis Scarpaleggia

Salma Zahid

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Runciman a remplacé l'honorable sénatrice Ataullahjan (*le 5 mai 2017*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, May 11, 2017
(21)

[*English*]

The Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations met this day at 8:30 a.m., in room 256-S, Centre Block, the joint chairs, the Honourable Senator Joseph A. Day and Mr. Harold Albrecht, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Day and Runciman (2).

Representing the House of Commons: Harold Albrecht, Vance Badawey, Nicola Di Iorio, Kerry Diotte, Pierre-Luc Dusseault, Ali Ehsassi, Fayçal El-Khoury, Garnett Genuis, Glen Motz, John Oliver, Francis Scarpaleggia and Salma Zahid (12).

Also present: Evelyne Borkowski-Parent, General Counsel, Shawn Abel, Counsel and Cynthia Kirkby, Counsel, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament and Jean-Marie David, Joint Clerk of the Committee (House of Commons).

Also present: The official reporters of the Senate.

Mr. Oliver moved:

That the committee proceed in camera and that, notwithstanding usual practice, member's and Whips' staff be allowed to remain;

That the committee allow the transcription of the in camera portion of today's meeting, that one copy be kept in the office of the Senate clerk of the committee for consultation by committee members present or by the committee's general counsel; and

That the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 8:32 am, the committee suspended.

At 8:33 am, the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

It was moved:

That the memorandum of understanding of 1982 and other agreements since then between the committee and the Library of Parliament be revised and updated by the Subcommittee on Agenda and Procedure, General Counsel to the committee and the Library of Parliament; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure report back to the committee within 6 months.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 11 mai 2017
(21)

[*Traduction*]

Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation se réunit aujourd'hui, à 8 h 30, dans la pièce 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Joseph A. Day et de M. Harold Albrecht (*coprésidents*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Day et Runciman (2).

Représentant la Chambre des communes : Harold Albrecht, Vance Badawey, Nicola Di Iorio, Kerry Diotte, Pierre-Luc Dusseault, Ali Ehsassi, Fayçal El-Khoury, Garnett Genuis, Glen Motz, John Oliver, Francis Scarpaleggia et Salma Zahid (12).

Également présentes : Evelyne Borkowski-Parent, conseillère juridique principale; Shawn Abel, conseiller juridique; Cynthia Kirkby, conseillère juridique, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Jean-Marie David, cogreffier du comité (Chambre des communes).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

M. Oliver propose :

Que le comité se réunisse à huis clos et que, nonobstant la pratique habituelle, le personnel des membres du comité et des whips soit autorisé à demeurer dans la pièce;

Que le comité autorise la transcription de la partie de la réunion qui se déroulera à huis clos; qu'une copie de la transcription soit conservée au bureau du greffier du comité pour le Sénat pour consultation par les membres du comité présents et par la conseillère juridique principale du comité; et

Que le document soit détruit par le greffier quand il en aura reçu l'autorisation du Sous-comité du programme et de la procédure, au plus tard à la fin de la présente session parlementaire.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 8 h 32, la séance est suspendue.

À 8 h 33, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est proposé :

Que le protocole d'entente de 1982 et d'autres accords qui ont été conclus depuis entre le comité et la Bibliothèque du Parlement soient révisés et mis à jour par le Sous-comité du programme et de la procédure, la conseillère juridique principale du comité et la Bibliothèque du Parlement; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure en fasse rapport au comité dans les six mois qui suivent.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

At 8:43 am, the committee suspended.

At 8:44 am, the committee resumed in public.

The committee proceeded to consider its permanent order of reference, as set out in section 19, the Statutory Instruments Act, R.S.C., 1985, c. S-22, which provides for the following:

Every statutory instrument issued, made or established after December 31, 1971, other than an instrument the inspection of which and the obtaining of copies of which are precluded by any regulations made pursuant to paragraph 20(d), shall stand permanently referred to any committee of the House of Commons, of the Senate or of both Houses of Parliament that may be established for the purpose of reviewing and scrutinizing statutory instruments.

In the matter of SOR/2015-12 — Certain Foreign Extra-territorial Measures (United States) Order, 2014, it was agreed that the file be closed.

In the matter of SOR/2016-242 — Order 2016-87-09-01 Amending the Domestic Substances List; and SOR/2016-243 — Order 2016-112-09-01 Amending the Domestic Substances List, it was agreed that counsel to the committee correspond with the Designated Instruments Officer of Environment and Climate Change Canada with respect to certain comments made by the committee.

In the matter of SOR/2007-290 — Regulations Amending the Canadian Aviation Regulations (Parts I, III and VIII), it was agreed that the joint chairs correspond with the Minister of Transport Canada with respect to certain comments made by the committee.

In the matter of SOR/2010-119 — Regulations Amending the Pest Control Products Regulations, it was agreed that counsel to the committee review their status at a later date and inform the committee of the action taken.

In the matter of SOR/2016-227 — Order 2016-66-08-01 Amending the Domestic Substances List; SOR/2016-228 — Order 2016-87-08-01 Amending the Domestic Substances List; and SOR/2016-229 — Order 2016-112-08-01 Amending the Domestic Substances List, it was agreed that the file be closed.

In the matter of SOR/2016-281 — Critical Habitat of the Roseate Tern (*Sterna dougallii*) Order, it was agreed that counsel to the committee correspond with the Minister and the Designated Instruments Officer of Environment and Climate Change Canada with respect to certain comments made by the committee.

In the matter of SOR/2011-136 — Regulations Amending the Great Lakes Pilotage Regulations, it was agreed that counsel to the committee correspond with the Designated Instruments Officer of Transport Canada with respect to certain comments made by the committee.

In the matter of SOR/92-620 — Corrections and Conditional Release Regulations; and SOR/96-108 — Corrections and Conditional Release Regulations, amendment, it was agreed

À 8 h 43, la séance est suspendue.

À 8 h 44, la séance publique reprend.

Le comité poursuit son examen conformément à l'ordre de renvoi permanent prévu à l'article 19 de la Loi sur les textes réglementaires, L.R.C. (1985), ch. S-22, selon lequel :

Le comité, soit de la Chambre des communes, soit du Sénat, soit mixte, chargé d'étudier et de contrôler les textes réglementaires est saisi d'office de ceux qui ont été pris après le 31 décembre 1971, à l'exclusion des textes dont la communication est interdite aux termes des règlements d'application de l'alinéa 20d).

En ce qui concerne le DORS/2015-12 — Arrêté de 2014 sur certaines mesures extraterritoriales étrangères (États-Unis), il est convenu de clore le dossier.

Pour ce qui est du DORS/2016-242 — Arrêté 2016-87-09-01 modifiant la Liste intérieure; et le DORS/2016-243 — Arrêté 2016-112-09-01 modifiant la Liste intérieure, il est convenu que les conseillers juridiques du comité écrivent au responsable des textes réglementaires d'Environnement et Changement climatique Canada pour lui transmettre certaines observations du comité.

Quant au DORS/2007-290 — Règlement modifiant le Règlement de l'aviation canadien (Parties I, III et VIII), il est convenu que les coprésidents écrivent au ministre des Transports du Canada pour lui transmettre certaines observations du comité.

Au sujet du DORS/2010-119 — Règlement modifiant le Règlement sur les produits antiparasitaires, il est convenu que les conseillers juridiques du comité examinent la situation à une date ultérieure et informent le comité des mesures prises.

En ce qui a trait au DORS/2016-227 — Arrêté 2016-66-08-01 modifiant la Liste intérieure; au DORS/2016-228 — Arrêté 2016-87-08-01 modifiant la Liste intérieure; et au DORS/2016-229 — Arrêté 2016-112-08-01 modifiant la Liste intérieure, il est convenu de clore le dossier.

En ce qui concerne le DORS/2016-281 — Arrêté visant l'habitat essentiel de la Sterne de Dougall (*Sterna dougallii*), il est convenu que les conseillers juridiques du comité écrivent au ministre et au responsable des textes réglementaires d'Environnement et Changement climatique Canada pour leur transmettre certaines observations du comité.

Pour ce qui est du DORS/2011-136 — Règlement modifiant le Règlement de pilotage des Grands Lacs, il est convenu que les conseillers juridiques du comité écrivent au responsable des textes réglementaires de Transports Canada pour lui transmettre certaines observations du comité.

Quant au DORS/92-620 — Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition; et au DORS/96-108 — Règlement sur le système correctionnel et la

that the joint chairs correspond with the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness with respect to certain comments made by the committee.

In the matter of SOR/2015-71 — Regulations Amending the Great Lakes Pilotage Tariff Regulations, it was agreed that counsel to the committee correspond with the Designated Instruments Officer of Transport Canada with respect to certain comments made by the committee.

The committee considered the following Statutory Instruments without comment:

SOR/2016-250 — Order Amending the Schedule to the First Nations Elections Act (Beaver);

SOR/2016-251 — Order Adding Toxic Substances to Schedule 1 to the Canadian Environmental Protection Act, 1999;

SOR/2016-256 — Regulations Amending the Canada Grain Regulations;

SOR/2016-259 — Regulations Amending the Indian Bands Council Method of Election Regulations (Stswececm Xgattem First Nation) (Miscellaneous Program)

SOR/2016-262 — Regulations Amending the Income Tax Regulations (Film and Video Productions, 2016);

SOR/2016-263 — Order Amending the Indian Bands Council Elections Order (Pine Creek);

SOR/2016-264 — Order Amending the Schedule to the First Nations Elections Act (Pine Creek);

SOR/2016-265 — Order Amending the Indian Bands Council Elections Order (Flying Dust);

SOR/2016-266 — Order Amending the Schedule to the First Nations Elections Act (Flying Dust);

SOR/2016-267 — Order 2016-87-10-01 Amending the Domestic Substances List;

SOR/2016-268 — Regulations Amending the Vessel Operation Restriction Regulations; and

SOR/2016-269 — Regulations Amending the Schedule to the Navigation Protection Act

At 9:21 a.m., the committee adjourned to the call of the joint chairs.

ATTEST:

mise en liberté sous condition — Modification, il est convenu que les coprésidents écrivent au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile pour lui transmettre certaines observations du comité.

Au sujet du DORS/2015-71 — Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de pilotage des Grands Lacs, il est convenu que les conseillers juridiques du comité écrivent au responsable des textes réglementaires de Transports Canada pour lui transmettre certaines observations du comité.

Le comité examine les textes réglementaires suivants présentés sans commentaire :

DORS/2016-250 — Arrêté modifiant l'annexe de la Loi sur les élections au sein de premières nations (Beaver);

DORS/2016-251 — Décret d'inscription de substances toxiques à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999);

DORS/2016-256 — Règlement modifiant le Règlement sur les grains du Canada;

DORS/2016-259 — Règlement correctif modifiant le Règlement sur le mode d'élection du conseil de certaines bandes indiennes (Première Nation Stswececm Xgattem);

DORS/2016-262 — Règlement modifiant le Règlement de l'impôt sur le revenu (productions cinématographiques ou magnétoscopiques, 2016);

DORS/2016-263 — Arrêté modifiant l'Arrêté sur l'élection du conseil de bandes indiennes (Pine Creek);

DORS/2016-264 — Arrêté modifiant l'annexe de la Loi sur les élections au sein de premières nations (Pine Creek);

DORS/2016-265 — Arrêté modifiant l'Arrêté sur l'élection du conseil de bandes indiennes (Flying Dust);

DORS/2016-266 — Arrêté modifiant l'annexe de la Loi sur les élections au sein de premières nations (Flying Dust);

DORS/2016-267 — Arrêté 2016-87-10-01 modifiant la Liste intérieure;

DORS/2016-268 — Règlement modifiant le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments; et

DORS/2016-269 — Règlement modifiant l'annexe de la Loi sur la protection de la navigation.

À 9 h 21, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la coprésidence.

ATTESTÉ :

Le cogreffier du comité (Sénat),

Maxwell Hollins

Joint Clerk of the Committee (Senate)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 11, 2017

The Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations met this day at 8:30 a.m. for the review of statutory instruments; and in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Joseph A. Day and Mr. Harold Albrecht (*Joint Chairs*) in the chair.

[*English*]

The Joint Chair (Mr. Albrecht): I'd like to call the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations to order. If you look at your agenda, committee members, you'll see we have 10 items to deal with today.

We will start off with committee business. As we were discussing at our last meeting, we'll make that our first agenda item. I'll look to the committee for direction.

Mr. Oliver: I move that we move in camera for that discussion and that our office staff and whip's office staff be allowed to stay for that discussion.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): I'll just point out one other peculiarity that I became aware of, Mr. Oliver, since our last meeting. As a House of Commons person, I was not aware that under Senate guidelines there was no transcription of in camera meetings. I don't know if that's important to committee members or not but if it is, that could, or not be, included in the motion.

Mr. Oliver: I would add that the record of the in camera portion be retained.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): We have a motion to go in camera, allowing committee staff and whip staff to remain in the room and that there be transcription of the in camera session.

All in favour? Opposed?

Carried.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Joint Chair (Mr. Albrecht): We are reconvening in public session. Senator Day?

The Joint Chair (Senator Day): If you're following the agenda that we have, under the heading "New Instruments," Item No. 2, can someone help us with that?

[*Translation*]

SOR/2015-12 — CERTAIN FOREIGN EXTRATERRITORIAL MEASURES (UNITED STATES) ORDER, 2014

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 11 mai 2017

Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation se réunit aujourd'hui, à 8 h 30, pour examiner des textes réglementaires, et à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur Joseph A. Day et M. Harold Albrecht (*coprésidents*) occupent le fauteuil.

[*Traduction*]

Le coprésident (M. Albrecht) : Je déclare ouverte cette séance du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation. Si vous prenez votre ordre du jour, mesdames et messieurs, vous verrez qu'il compte 10 points aujourd'hui.

Nous commencerons par la discussion sur les travaux du comité. Comme convenu à la dernière séance, nous en ferons le premier point à l'ordre du jour. J'attends les instructions du comité.

M. Oliver : Je propose que nous en discutons à huis clos, puis que nos personnels et le personnel du bureau du whip soient autorisés à rester dans la pièce pendant la discussion.

Le coprésident (M. Albrecht) : J'aimerais auparavant souligner une particularité qui a été portée à mon attention depuis notre dernière séance, monsieur Oliver. Comme je siège à la Chambre des communes, je ne savais pas que selon les lignes directrices du Sénat, il n'y a pas de transcription des séances à huis clos. Je ne sais pas si c'est important ou non pour les membres du comité, mais le cas échéant, ce pourrait être inclus ou non dans la motion.

M. Oliver : J'ajouterais donc que la transcription de la partie à huis clos de la réunion soit conservée.

Le coprésident (M. Albrecht) : Nous avons une motion afin que le comité délibère à huis clos et qu'il autorise les membres du personnel du comité et du bureau du whip à rester dans la pièce, puis que les délibérations à huis clos soient transcrites.

Êtes-vous tous d'accord? Y en a-t-il qui sont contre?

Motion adoptée.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

Le coprésident (M. Albrecht) : Reprenons la séance publique. Sénateur Day?

Le coprésident (le sénateur Day) : Si vous suivez bien l'ordre du jour que nous avons reçu, à la rubrique « Nouveaux textes réglementaires », on voit le point n° 2. Y a-t-il quelqu'un qui peut nous aider à ce sujet?

[*Français*]

DORS/2015-12 — ARRÊTÉ DE 2014 SUR CERTAINES MESURES EXTRATERRITORIALES ÉTRANGÈRES (ÉTATS-UNIS)

(For text of documents, see Appendix A, p. 20A:1.)

Evelyne Borkowski-Parent, General Counsel to the Committee: Section 10 of the Foreign Extraterritorial Measures Act requires orders made under section 5 to be laid before each house of Parliament within 15 sitting days after they are made. In this case, the order was made on January 20, 2015, but had still not been tabled by April 2016, when the first letter was sent to the department. The order was subsequently laid before the House of Commons on October 7, 2016, and before the Senate on October 18, 2016.

In its reply, the department stated that its failure to table the order was an oversight.

Since the order has now been tabled and the department has been reminded of its obligations, with the committee members' permission, the file may be closed and counsel will monitor the requirement to table future orders.

[English]

The Joint Chair (Senator Day): So, as I understand it, they're asking for forgiveness. They missed the time limit but they rectified it?

Ms. Borkowski-Parent: Correct.

The Joint Chair (Senator Day): Any further action recommended?

Ms. Borkowski-Parent: That we close the file, but continue monitoring future orders.

The Joint Chair (Senator Day): Are we all okay with that? Do we need a motion to cover that? That's the action we'll take, and you'll continue to monitor and close the file. Thank you.

SOR/2016-242 — ORDER 2016-87-09-01 AMENDING THE DOMESTIC SUBSTANCES LIST

SOR/2016-243 — ORDER 2016-112-09-01 AMENDING THE DOMESTIC SUBSTANCES LIST

(For text of documents, see Appendix B, p. 20B:1.)

Cynthia Kirkby, Counsel to the Committee: I'll begin by suggesting that this may be easier to understand by looking at page 3485 of the *Canada Gazette*, which is near the back of the package. It just gives a better example of what exactly the issue is.

It's clear that certain substances have been added to the English version of the Domestic Substances List, but it is unclear from a visual inspection of these instruments whether they were also added to the French version of the list.

As described in the materials, various other sources were consulted to try to find a definitive answer, and ultimately the question was put to the department. The department's letter indicates it is simply a visual anomaly that causes the uncertainty about whether the substances were added to the French version of

(Le texte des documents figure à l'annexe A, p. 20A:3.)

Evelyne Borkowski-Parent, conseillère juridique principale du comité : L'article 10 de la Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères prévoit qu'un arrêté pris en application de l'article 5 doit être déposé devant chaque Chambre du Parlement dans les 15 jours de séance suivant la date de prise de l'arrêté. En l'espèce, l'arrêté a été pris le 20 janvier 2015, mais le dépôt n'avait toujours pas eu lieu au mois d'avril 2016, lorsque la première lettre a été envoyée au ministère. Le dépôt a ensuite eu lieu le 7 octobre 2016 à la Chambre des communes et le 18 octobre 2016 au Sénat.

Le ministère indique dans sa réponse que l'absence de dépôt constituait un oubli.

S'il plaît aux membres du comité, comme le dépôt a maintenant eu lieu et que le ministère a reçu un rappel de ses obligations, le dossier pourrait être fermé et l'exigence de dépôt pourra être examinée par les conseillers dans les arrêtés futurs.

[Traduction]

Le coprésident (le sénateur Day) : Donc, d'après ce que je comprends, les fonctionnaires nous demandent pardon. Ils ont raté la date limite, mais ont rectifié le tir?

Mme Borkowski-Parent : Exactement.

Le coprésident (le sénateur Day) : Y a-t-il des mesures de suivi recommandées?

Mme Borkowski-Parent : Nous recommandons de clore le dossier, mais de surveiller les futurs arrêtés.

Le coprésident (le sénateur Day) : Êtes-vous tous d'accord? Avons-nous besoin d'une motion pour cela? C'est ce que nous ferons, et vous continuerez de suivre le dossier une fois clos. Merci.

DORS/2016-242 — ARRÊTÉ 2016-87-09-01 MODIFIANT LA LISTE INTÉRIEURE

DORS/2016-243 — ARRÊTÉ 2016-112-09-01 MODIFIANT LA LISTE INTÉRIEURE

(Le texte des documents figure à l'annexe B, p. 20B:7.)

Cynthia Kirkby, conseillère juridique du comité : Je commencerai par vous recommander de prendre la page 3485 de la *Gazette du Canada* pour vous aider à comprendre; elle se trouve vers la fin du cahier. Elle vous donnera un bon exemple de la nature de l'enjeu.

Il est clair que certaines substances ont été ajoutées à la version anglaise de la Liste intérieure, mais on peut se demander s'il en va de même de la version française quand on la regarde.

Comme nous l'exposons dans la documentation, diverses autres sources ont été consultées pour essayer d'obtenir une réponse claire à cette question, et nous avons fini par poser la question au ministère. Dans sa lettre de réponse, le ministère indique qu'il s'agit simplement d'une anomalie visuelle causant de

the list, resulting from the fact that there aren't enough characters in the amended text to cover both the English and French columns.

The letter further advises that the Department of Justice will no longer format amendments in this manner, where the text does not cross both language columns. Counsel will monitor future orders to ensure the issue does not arise again.

Finally, Environment Canada advises it is following up with the Department of Justice and the *Canada Gazette* to discuss options to correct the published version of these orders. Counsel could ask for an update on those corrections.

The Joint Chair (Senator Day): Is that what you're recommending, to ask for an update?

Ms. Kirkby: Yes.

The Joint Chair (Senator Day): Has any period of time been discussed between you and Environment Canada?

Ms. Kirkby: There hasn't been yet, no.

Mr. Genuis: I'd say we should ask for a timeline from them. I don't know if we need to be too prescriptive, but basically, can we get feedback from them as to how long this will take and be able to make a judgment on whether we think that's a reasonable amount of time or not?

The Joint Chair (Senator Day): Is that a satisfactory course of action? Is everyone in favour of that? We'll do that, then, and then let us know.

Ms. Kirkby: Yes.

SOR/2007-290 — REGULATIONS AMENDING THE CANADIAN AVIATION REGULATIONS (PARTS I, III AND VIII)

(For text of documents, see Appendix C, p. 20C:1.)

The Joint Chair (Senator Day): Next is Item 4 under "Reply Unsatisfactory."

Ms. Borkowski-Parent: There are three issues for which an agreement to amend the regulations has yet to be achieved. By way of background, I should point out that the remaining issues all relate directly or indirectly to the implementation of the Safety Management System in the regulations.

The SMS is a framework or a cycle where a stakeholder is expected to plan its approach to safety risks, implement it, assess it and then change it periodically. That work is usually done through a series of administrative policies that are implemented by each certificate holder.

la confusion quant à la question de savoir si ces substances ont bel et bien été ajoutées à la version française de la liste, parce qu'il n'y a pas suffisamment de caractères dans le texte modifié pour remplir à la fois les colonnes anglaises et françaises.

Il précise dans sa lettre que le ministère de la Justice ne disposera plus les modifications de cette manière si le contenu du tableau est insuffisant pour remplir la largeur des colonnes dans les deux langues. Les conseillers juridiques surveilleront les futurs arrêtés pour veiller à ce que le problème ne se reproduise pas.

Enfin, Environnement Canada mentionne qu'il a entamé des discussions avec le ministère de la Justice et la *Gazette du Canada* pour discuter de solutions visant à corriger la version publiée de ces arrêtés. Les conseillers juridiques pourraient demander où ils en sont avec ces corrections.

Le coprésident (le sénateur Day) : Est-ce que vous nous recommandez de demander un état de la situation?

Mme Kirkby : Oui.

Le coprésident (le sénateur Day) : Avez-vous discuté d'une échéance avec Environnement Canada?

Mme Kirkby : Pas encore, non.

M. Genuis : Je pense que nous devrions demander au ministère d'établir une échéance. Je ne suis pas sûr que nous ayons besoin d'être très prescriptifs, mais en gros, nous aimerions être informés du temps qu'il faudra pour que ces corrections soient apportées, question de pouvoir juger du caractère raisonnable ou non de cette échéance.

Le coprésident (le sénateur Day) : Est-ce que cette stratégie vous convient? Tout le monde est d'accord? C'est ce que nous ferons, alors, tenez-nous au courant.

Mme Kirkby : Oui.

DORS/2007-290 — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'AVIATION CANADIEN (PARTIES I, III ET VIII)

(Le texte des documents figure à l'annexe C, p. 20C:9.)

Le coprésident (le sénateur Day) : Le point suivant est le point 4, qui correspond à la rubrique « Réponse non satisfaisante ».

Mme Borkowski-Parent : Il y a trois questions en suspens sur lesquelles nous devons toujours nous entendre concernant les modifications à apporter au règlement. Pour vous mettre en contexte, je souligne que toutes les questions en suspens sont directement ou indirectement liées à la mise en œuvre des dispositions du règlement sur le système de gestion de la sécurité, le SGS.

Le SGS est un cadre ou un cycle selon lequel une organisation doit planifier comment elle compte gérer les risques en matière de sécurité, déployer les mesures nécessaires, les évaluer, puis les réviser périodiquement. Ce travail se traduit généralement par une série de politiques administratives de chaque titulaire de certificat.

Whether you consult the International Civil Aviation Organization documents or the FAA, Federal Aviation Administration, documents in the U.S., it's clear that SMS is meant to supplement the regulatory system; it's not meant to supersede it. In other words, the requirement to implement SMS does not relieve Transport Canada of its obligations as a regulator.

The remaining three issues deal with the interaction between SMS and the operation of the regulations. For example, point 5 deals with the issue of having the requirement for a policy on the reporting of hazards, which includes provisions on the immunity from disciplinary action.

At the outset, I would point out that the regulations do not contain a provision requiring that hazards be reported by anyone. So the department has indicated that the purpose of these sections is to allow for the reporting of hazards without fear of punishment. While that is no doubt a laudable goal, an administrative document created by a certificate holder should not be the vehicle used to protect individuals that might fear reprisal, and, most of all, this document should not be drawing conclusions as to the state of employment or labour law.

The department's latest letter reiterates its earlier position that there's no positive regulatory requirement to report hazards and that, as a matter of course, it prefers to leave the discretion to the certificate holder to define its policy, with the expectation, tacit if it ever was, that the certificate holders would comply with employment and labour law principles.

Point 6 is an iteration of a problem the committee has encountered in different forms in the past, and that is the issue of making the lack of compliance with an administrative document an offence under the act or the regulations. The issue of compliance with administrative documents can be found in many provisions of the Canadian Aviation Regulations, and the department had indicated it would undertake a certification and service review project to review these issues. The review was to start in January 2015 and was expected to take a number of years.

At the last semi-annual meeting with Transport Canada officials in November 2016 — and I apologize; the note says November 2017 — counsel was made aware that the project did not go ahead and that a reply to the committee's concerns was forthcoming. On that point, no response has been received as of today.

Point 8 deals with the ambiguity surrounding the expression "the size, nature and complexity of the operations and activities" of the operator. Since those terms are vague, the department was asked to clarify their meaning, and from their response it's clear that the terms could be further clarified in the regulations. The response also refers to another project to take place over the next 18 months on SMS and says that clarifying the relevant sections would be taken into consideration at that time.

À la lumière des documents de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de la FAA, soit l'administration fédérale américaine en matière d'aviation, il est clair que le SGS se veut un complément à la réglementation; il n'est pas conçu pour avoir préséance sur la réglementation. Autrement dit, l'exigence de mise en œuvre du SGS ne décharge en rien Transports Canada de ses obligations de réglementation.

Les trois questions en suspens concernent l'interaction entre le SGS et l'application du règlement. Par exemple, le point 5 porte sur l'exigence d'adopter une politique qui permette de rendre compte des dangers et qui prévoit les conditions selon lesquelles l'immunité à l'égard des mesures disciplinaires sera accordée.

D'entrée de jeu, je souligne que le règlement ne contient aucune disposition prescrivant le signalement des dangers. Le ministère indique donc que le but de ces articles est de favoriser le signalement des dangers sans crainte de sanctions. C'est certes un objectif louable, mais ce n'est pas un document administratif créé par un titulaire de certificat qui devrait protéger les personnes susceptibles de craindre des représailles et surtout, ce document ne devrait pas permettre de tirer de conclusions sur le respect des lois régissant l'emploi et le travail.

Dans sa dernière lettre, le ministère rappelle qu'il n'existe aucune exigence réglementaire pour ce qui est de signaler les dangers et qu'il préfère laisser aux titulaires de certificats le pouvoir discrétionnaire de définir leurs politiques. Il semble tacitement s'attendre à ce que les titulaires de certificat se conforment aux principes applicables des lois sur l'emploi et le travail.

Le point 6 évoque un problème auquel le comité s'est heurté sous diverses formes par le passé, c'est-à-dire l'imposition de sanctions pour infraction à une loi ou à un règlement en cas de non-respect d'un document administratif. La question de la conformité aux documents administratifs se retrouve dans de nombreuses dispositions du Règlement de l'aviation canadien, et le ministère a indiqué qu'il mènerait un projet d'examen de la certification et de la prestation de services en conséquence. Cet examen devait commencer en janvier 2015 et prendre quelques années.

À la dernière réunion semestrielle avec les représentants de Transports Canada, qui a eu lieu en novembre 2016 — et je m'excuse, il est écrit novembre 2017 dans la note —, on a informé le conseiller juridique que le projet ne s'est pas réalisé et qu'une réponse aux préoccupations soulevées par le comité devrait arriver prochainement. Nous n'avons encore reçu aucune réponse.

Enfin, le point 8 vise l'ambiguïté qui entoure l'expression « l'importance, la nature et la complexité des travaux et des activités » de l'exploitant. Comme ces mots sont vagues, on a demandé au ministère d'en éclaircir le sens, et d'après sa réponse, il est évident qu'il y aurait lieu de clarifier davantage le libellé du règlement. Le ministère mentionne également un autre projet qu'il entreprendra au cours des 18 prochains mois sur le SGS et ajoute qu'il examinera les préoccupations du comité à ce moment-là.

The Joint Chair (Senator Day): This has been around for six or seven years. We've used up an awful lot of time on this.

Counsel, from your reading, it's not clear to me that the department is going to do something. If we set a timeline on it, do you think something might happen?

Ms. Borkowski-Parent: Maybe I can add a bit of background.

There are 19 files, now 21, dealing with the Canadian Aviation Regulations. In 2013, when I took carriage of these files, we weren't able to receive any correspondence from Transport Canada on any of the issues. That's when the committee decided for counsel to have semi-annual meetings where we would discuss the issues, try to help to bring some kind of resolution and be updated on all of the 21 files.

So this has gone on for three years, where I meet with them twice a year, and I was given the impression that they were working on the certification project. To my surprise, I was told that the project did not go ahead as it should have.

At this point, I would suggest that those meetings no longer serve the purpose for which they were intended and that Transport Canada should be asked to update the committee on each file, like other departments are asked to do.

The Joint Chair (Senator Day): Comments in relation to that recommendation?

The Joint Chair (Mr. Albrecht): I would just like to comment that these have been outstanding. I would suggest that if amendments have been promised to address the issue, the other issue is that the reply remains unsatisfactory. We need to clarify that and then put a clear timeline on it. We should expect a response to these issues by, I would say, September at the latest.

Mr. Genuis: There are some items where we need to get a clear timeline because they said they have moved forward but they have not been moving forward. You mentioned at least one item — I think more — where there's specific disagreement still in terms of position. We need to treat those two questions separately. I agree with asking for a timeline on the points where they've agreed that there need to be changes, but we still need to resolve the outstanding issue.

I don't have a fully formed sense of what the next step should be, but probably something where we can just chalk it up a little bit, whether that's inviting witnesses, sending a letter to the minister's office, as well as to the department, to make sure they're aware of it and can bring some of that to bear. These are some of the options we've used the past that might be appropriate for resolving, in particular, the items where there still isn't agreement.

Le coprésident (le sénateur Day) : Ce dossier traîne depuis six ou sept ans. Nous y avons déjà consacré énormément de temps.

Madame la conseillère, d'après votre interprétation des faits, je ne suis pas convaincu que le ministère compte faire quoi que ce soit. Si nous fixions une échéance, croyez-vous que cela pourrait faire bouger les choses?

Mme Borkowski-Parent : Je peux peut-être vous mettre un peu en contexte.

Il y a actuellement 19 dossiers, 21 même, relatifs au Règlement de l'aviation canadien. En 2013, quand j'ai repris ce dossier, nous n'arrivions à recevoir aucune réponse de Transports Canada à nos questions. C'est là où le comité a décidé de demander des rencontres semestrielles avec les conseillers juridiques pour que nous puissions discuter des enjeux, essayer de les régler et être informés de l'avancement des 21 dossiers.

C'est ce que nous faisons depuis maintenant trois ans. Je les rencontre deux fois par année, et j'avais l'impression qu'ils travaillaient effectivement à leur projet de certification. À ma grande surprise, on m'a finalement dit que le projet ne s'est pas réalisé comme prévu.

À ce stade-ci, je crois que ces rencontres n'atteignent pas le but escompté et que le comité devrait demander à Transports Canada de l'informer de l'avancement de chaque dossier, comme il le demande à tous les autres ministères.

Le coprésident (le sénateur Day) : Des commentaires sur cette recommandation?

Le coprésident (M. Albrecht) : Je mentionne simplement que ces dossiers traînent depuis longtemps. Je crois que si on nous a promis des modifications pour rectifier le tir, le fait est que la réponse demeure non satisfaisante. Nous devons l'indiquer sans équivoque et imposer une date butoir. Nous devrions nous attendre à recevoir une réponse à ces questions d'ici septembre au plus tard, je dirais.

M. Genuis : Il faut effectivement une date butoir sur certains éléments, parce que les fonctionnaires nous avaient dit qu'ils prenaient des mesures, alors qu'ils ne l'ont pas fait. Vous nous avez mentionné au moins un élément — et même plus, je crois — sur lequel nos positions divergent. Il faut traiter ces deux questions séparément. Je suis d'accord avec la proposition d'exiger une date butoir sur les modifications promises, mais il faut toujours trouver une solution aux problèmes en suspens.

Je n'ai pas d'idée claire des prochaines mesures à prendre, mais nous aurions probablement besoin de quelque chose de tangible. Nous pourrions inviter des témoins à comparaître, envoyer une lettre au cabinet du ministre, de même qu'au ministère, pour nous assurer qu'ils sont au courant et qu'ils assument leurs responsabilités. C'est le genre de mesures que nous avons déjà prises pour résoudre ce genre de problèmes et qui pourraient nous aider, notamment dans les cas où nous ne nous entendons toujours pas.

The Joint Chair (Senator Day): Any other comment? Is that a good course of action?

Counsel, you have listed quite a few different items here. It gets a little confusing because, on some of them, they've satisfactorily met our request. With respect to others, they say they're working on them, and others they say they don't need to work on them. They're all mixed together here. Am I reading that correctly?

Ms. Borkowski-Parent: To summarize, there are a certain number of points — 1, 2, 4, 9, 10, 11 and parts of 5, where amendments have been agreed on but no timeline has been provided.

Point 6 is still being debated, and that is the issue of the certification project. As of now, there's no answer to the committee's concerns on that point.

The Joint Chair (Senator Day): You don't have an avenue of the meetings any longer, where you might be able to come up with a solution?

Ms. Borkowski-Parent: So far the meetings have been, "Well, we'll deal with this and we have this project going on," and it didn't go on.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): I think it's come to the point where, at the very least, as Mr. Genuis suggested, we should send a letter from the co-chairs directly to the minister on all of these issues. Yes, some of them are timeline sensitive and others relate to disagreement. I think it's important for the co-chairs to point out, not just general counsel — I shouldn't say "just" — the committee's point of view on these issues and that we expect those to be implemented.

The Joint Chair (Senator Day): That may raise it.

Do we ask them for a timeline, or do we fix a timeline for those where they're just slow?

Ms. Borkowski-Parent: It's up to the committee.

The Joint Chair (Senator Day): What is your thought, Mr. Genuis?

Mr. Genuis: I welcome comments from others. My inclination, given the seriousness of some of this — Ms. Borkowski-Parent, you said that they had said, at some point, that there's no positive requirement to report hazards, which had me back on my chair.

I think we should send a letter from the co-chairs to the minister. I think that this is a logical candidate for calling witnesses. I know that we don't want to overdo that because of the time of the committee, but given that there are a number of different issues and items, this is one where inviting witnesses probably makes sense as well. I'm going to propose that we do both of those things.

Le coprésident (le sénateur Day) : Voulez-vous ajouter quelque chose? Est-ce que ce plan vous convient?

Madame la conseillère, vous avez dressé une liste assez touffue. Il est facile de nous y perdre, parce que sur certaines questions, le ministère nous a donné une réponse satisfaisante. Sur d'autres, il affirme déployer des efforts, tandis que sur d'autres encore, il estime n'avoir rien à faire. Toutes ces questions s'entremêlent ici. Est-ce que je comprends bien?

Mme Borkowski-Parent : Pour résumer, il y a un certain nombre d'éléments (les 1, 2, 4, 9, 10, 11 et 5 en partie) sur lesquels nous avons convenu de modifications, mais aucune échéance claire n'a encore été fixée.

Nous débattons toujours du point 6, qui porte sur le projet de certification. En date d'aujourd'hui, le ministère n'a toujours pas répondu aux préoccupations du comité.

Le coprésident (le sénateur Day) : Vous n'avez plus l'impression que ces réunions puissent vous permettre de parvenir à une solution?

Mme Borkowski-Parent : Jusqu'à maintenant, c'est toujours : « Nous allons nous en occuper, nous avons tel projet en cours », puis le projet avorte.

Le coprésident (M. Albrecht) : Je pense que nous en arrivons au stade où nous devrions à tout le moins, comme M. Genuis l'a proposé, faire parvenir une lettre des coprésidents directement au ministre sur toutes ces questions. Il y en a effectivement pour lesquelles il faut surtout établir une date butoir et d'autres sur lesquelles nous sommes en désaccord. Je pense qu'il est important que les coprésidents eux-mêmes, et non seulement la conseillère juridique — et je ne devrais pas dire « seulement » —, fassent valoir le point de vue du comité sur ces questions et insistent sur le fait que nous nous attendons à des mesures concrètes.

Le coprésident (le sénateur Day) : Cela pourrait faire monter le dossier dans l'échelle de priorités.

Demandons-nous une date butoir au ministère ou préférons-nous l'imposer nous-mêmes sur les questions qui traînent?

Mme Borkowski-Parent : C'est à votre guise.

Le coprésident (le sénateur Day) : Qu'en pensez-vous, monsieur Genuis?

M. Genuis : Je suis ouvert aux opinions de mes collègues. À mon avis, compte tenu de la gravité de certains enjeux... Madame Borkowski-Parent, vous avez dit que des représentants du ministère vous avaient mentionné à un moment donné qu'il n'y avait pas d'exigence claire à signaler les dangers, ce qui m'a renversé.

Je pense que nous devrions envoyer une lettre des coprésidents au ministre. Je pense que ce serait le candidat tout désigné si nous voulons inviter un témoin à comparaître. Je sais que nous ne voulons pas le faire trop souvent, parce que le temps du comité est précieux, mais étant donné tous les problèmes en suspens, je pense que c'est un cas où il serait probablement légitime d'inviter des témoins. Je proposerais donc les deux mesures.

The Joint Chair (Senator Day): In relation to point 6, do we include that? That's the one where there appears to be no agreement.

Mr. Genuis: That's the biggest reason why it's important, from my perspective, to have witnesses. I would, in the context of that letter and the conversation with witnesses, discuss all the items, the timeline for the areas where there is agreement, and also the outstanding areas of disagreement.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): I just think we should take one step at a time, personally. As to the letter, we could suggest that if we can't find a satisfactory resolution, we will need to call witnesses because we can't come to agreement. I'm just not sure if putting them together at the same time is a wise way of doing it.

Mr. Genuis: Fair enough, but we may want to attach a timeline to that letter and say, "We want to hear back by this point and, if we don't hear back, we're prepared to call witnesses." Let's signal our interest in doing that right up front.

The Joint Chair (Senator Day): We can point out that parliamentarians' time has been used up on this for the last six years plus. Would that help?

Are we in agreement that we should proceed in that manner? Then we'll do so. Thank you very much.

SOR/2010-119 — REGULATIONS AMENDING THE PEST CONTROL PRODUCTS REGULATIONS

(For text of documents, see Appendix D, p. 20D:1.)

The Joint Chair (Senator Day): Next is Item 5 under the heading "Part Action Taken."

Ms. Borkowski-Parent: Amendments made to the regulations by SOR/2016-61 have addressed four matters, so that's the part action taken. The amendments resolve drafting and clarification issues, including the removal of a requirement that was not actually intended to be mandatory and for which contravention would have constituted an offence under the enabling act.

The committee also sought a further explanation concerning the definition of "minor use" set out in section 17.1 of the regulations. The committee noted that there were no criteria to require that the quantity or scope of the usage actually be minor. It seems possible that the use of a pest control product would result in significant usage if the group of growers was relatively large or the pest outbreak was relatively widespread.

The department's July 28, 2016 letter explained that the intent is not to define minor use in respect to the breadth of the application of a particular pest control product but rather in terms of the anticipated volumes of sales of the product in Canada. According to the department, this is meant as an

Le coprésident (le sénateur Day) : Est-ce que nous incluons le point 6? C'est celui sur lequel nous ne semblons pas nous entendre.

M. Genuis : C'est la principale raison pour laquelle il est si important, de mon point de vue, de convoquer des témoins. Dans la lettre comme lors des témoignages, j'aborderais toutes les questions, afin d'établir une échéance concernant les éléments sur lesquels nous nous entendons et ceux sur lesquels nous sommes en désaccord.

Le coprésident (M. Albrecht) : Personnellement, je crois que nous devrions prendre une mesure à la fois. Nous pourrions écrire dans notre lettre qui si nous ne parvenons pas à une solution satisfaisante, nous devrions inviter des témoins à comparaître devant le comité, puisque nous n'arrivons pas à nous entendre. Je ne suis pas certain qu'il soit avisé de prendre ces deux mesures en même temps.

M. Genuis : Vous avez peut-être raison, mais nous voudrions peut-être préciser une date butoir dans la lettre et dire que nous attendons une réponse au plus tard telle date, faute de quoi, nous sommes prêts à inviter des témoins à comparaître. Il faut signaler notre intention de le faire dès le départ.

Le coprésident (le sénateur Day) : Nous pourrions souligner que ces dossiers accaparent les parlementaires depuis plus de six ans. Est-ce que cela pourrait aider?

Sommes-nous tous d'accord sur cette façon de procéder? C'est ce que nous ferons. Merci beaucoup.

DORS/2010-119 — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

(Le texte des documents figure à l'annexe D, p. 20D:7.)

Le coprésident (le sénateur Day) : Le point 5 figure à la rubrique « Corrections partielles apportées ».

Mme Borkowski-Parent : Les modifications apportées au règlement par le DORS/2016-61 ont permis de corriger quatre choses, donc c'est la correction partielle. Ces modifications ont permis de corriger des erreurs de rédaction et de clarifier certaines choses. On a notamment supprimé une exigence qui n'était pas censée être obligatoire et dont le non-respect aurait constitué une infraction à la loi habilitante.

Le comité a demandé d'autres explications concernant la définition du terme « usage limité » à l'article 17.1 du règlement. Le comité a constaté qu'aucun critère n'exigeait que la quantité ou l'ampleur de l'usage soit effectivement limitée. Il semble que l'usage d'un produit antiparasitaire pourrait constituer un usage important si le groupe de producteurs était relativement important ou si l'infestation parasitaire était relativement répandue.

Dans sa lettre du 28 juillet 2016, le ministère explique que la définition du terme « usage limité » ne visait pas l'ampleur de l'application d'un produit antiparasitaire déterminé, mais plutôt le volume prévu de ventes du produit au Canada. Selon le ministère, cette disposition se veut une mesure incitative visant à

incentive to persuade manufacturers to register and sell pest control products in Canada that may be necessary to protect crops in cases where the anticipated demand is too low and that it would not otherwise make it worth the cost of registration.

The overall purpose of the act is to balance the potential risks to persons and to the environment from pest control products, with the importance of those products to the quality of life and the economy of Canada. This is to be achieved by way of the registration scheme established under the act.

Following the department's explanation, if the approach taken in defining "minor use" encourages the registration of useful pest control products, it can be said to be a definition within the scope of the authority granted under the act, and the department's answer on the specific point could be considered satisfactory.

One further amendment is promised and was expected to be made during the last fiscal year. This would address a requirement imposed by subsection 17.91(4), which may not always be possible to fulfill.

The Joint Chair (Senator Day): So you will monitor the outstanding issue.

Are we content to take the recommendation of counsel that this should be considered satisfactorily replied to, other than with respect to this outstanding promised item?

Seeing consensus, that's the action we'll take.

SOR/2016-227 — ORDER 2016-66-08-01 AMENDING THE DOMESTIC SUBSTANCES LIST

SOR/2016-228 — ORDER 2016-87-08-01 AMENDING THE DOMESTIC SUBSTANCES LIST

SOR/2016-229 — ORDER 2016-112-08-01 AMENDING THE DOMESTIC SUBSTANCES LIST

(For text of documents, see Appendix E, p. 20E:1.)

The Joint Chair (Senator Day): Next is Item 6 on our agenda, under the heading "Reply Satisfactory."

Is there anything you need to tell us on this item?

Ms. Kirkby: It was just a question about the transmitting for registration. They satisfied the deadline, but it just wasn't registered. However, since the requirement is to transmit for registration, they complied with the —

The Joint Chair (Senator Day): Oh, yes, I'm reading that. That is what they pointed out.

Ms. Kirkby: They pointed out they had complied with the requirement to transmit for registration.

persuader les fabricants de faire homologuer et de vendre au Canada les produits antiparasitaires qui peuvent s'avérer nécessaires pour protéger les récoltes advenant le cas où la demande prévue serait trop faible pour qu'il vaille la peine de déboursier des frais d'homologation.

L'objectif principal de la loi est de trouver un équilibre entre les risques que les produits antiparasitaires et leur utilisation peuvent présenter pour le bien-être des personnes et pour l'environnement, d'une part, et l'importance de ces produits pour la qualité de la vie et l'économie du Canada, d'autre part. Cet objectif est atteint principalement au moyen du système d'homologation prévu par la loi.

Selon les explications données par le ministère, si l'approche retenue pour définir le terme « usage limité » encourage l'homologation de produits antiparasitaires utiles, on peut affirmer qu'il s'agit d'une définition relevant de l'autorisation accordée par la loi, et la réponse du ministère sur ce point précis peut être jugée satisfaisante.

Une autre modification est promise et devait être apportée au cours du dernier exercice. Elle vise à corriger l'exigence imposée par le paragraphe 17.91(4), qu'il n'est peut-être pas toujours possible de respecter.

Le coprésident (le sénateur Day) : Vous ferez donc un suivi de la question en suspens.

Acceptons-nous la recommandation de la conseillère de juger cette réponse satisfaisante, à part pour l'action promise en suspens?

Il semble y avoir consensus, donc c'est ce que nous ferons.

DORS/2016-227 — ARRÊTÉ 2016-66-08-01 MODIFIANT LA LISTE INTÉRIEURE

DORS/2016-228 — ARRÊTÉ 2016-87-08-01 MODIFIANT LA LISTE INTÉRIEURE

DORS/2016-229 — ARRÊTÉ 2016-112-08-01 MODIFIANT LA LISTE INTÉRIEURE

(Le texte des documents figure à l'annexe E, p. 20E:4.)

Le coprésident (le sénateur Day) : Prenons maintenant le point 6 à l'ordre du jour, qui correspond à la rubrique « Réponse satisfaisante ».

Y a-t-il quoi que ce soit que vous ayez besoin de nous dire sur le point 6?

Mme Kirkby : C'était simplement une question de transmission des documents pour l'enregistrement. Le ministère a respecté l'échéance, mais les arrêtés n'avaient pas été enregistrés. Or, comme l'exigence était de transmettre les documents pour l'enregistrement, il s'y est conformé...

Le coprésident (le sénateur Day) : Oh! Oui, c'est ce que je lis. C'est ce que le ministère explique.

Mme Kirkby : Il explique qu'il s'est conformé à l'exigence de transmettre les documents pour l'enregistrement.

The Joint Chair (Senator Day): As far as the statutory requirements are concerned —

Ms. Kirkby: That was me, yes.

The Joint Chair (Senator Day): Should we close the file?

Ms. Kirkby: We can close the file.

The Joint Chair (Senator Day): Are we in agreement that we close these three items?

Hon. Members: Agreed.

SOR/2016-281 — CRITICAL HABITAT OF THE ROSEATE TERN (STERNA DOUGALLII) ORDER

(For text of documents, see Appendix F, p. 20F:1.)

The Joint Chair (Senator Day): Next is Item 7 under “Reply Satisfactory (?)”.

Ms. Borkowski-Parent: The Species at Risk Act deals with a number of provisions dealing with the protection of critical habitat. Section 57 states that the purpose of section 58 is to ensure that within 180 days after the recovery strategy or action plan that identified the critical habitat, that critical habitat be included in the public registry and protected by measures made under the act or by the application of subsection 58(1).

Subsection 58(1) makes it an offence to destroy a designated critical habitat. Section 58(5) imposes on the minister the obligation to make an order specifying the area of the critical habitat. In this instance, the 180-day requirement for the minister to make the order was not met. In fact, it took 10 years for the order to be made.

When asked for an explanation for such a delay, the department indicated that several legal and policy issues needed to be resolved before bringing forward the order. Considering the act was adopted four years prior to that, it is disconcerting it took 14 years after the enactment of this act to resolve the issue.

The department states that it is “committed to implementing its obligations” under the Species at Risk Act and continues to improve its processes for doing so.

Lastly, I would note that litigation is currently pending against the department for the failure to follow through on its statutory obligations under the Species at Risk Act.

The Joint Chair (Senator Day): And what is the recommended course of action?

Ms. Borkowski-Parent: Other than monitoring to make sure that future critical habitat orders are made within the 180-day time frame, I don’t know if the committee wants to take further action.

Le coprésident (le sénateur Day) : Compte tenu des exigences réglementaires...

Mme Kirkby : Oui, c’est mon erreur.

Le coprésident (le sénateur Day) : Devrions-nous clore le dossier?

Mme Kirkby : Nous pouvons clore le dossier.

Le coprésident (le sénateur Day) : Sommes-nous tous d’accord pour clore ces trois dossiers?

Des voix : D’accord.

DORS/2016-281 — ARRÊTÉ VISANT L’HABITAT ESSENTIEL DE LA STERNE DOUGALL (STERNA DOUGALLII)

(Le texte des documents figure à l’annexe F, p. 20F:4.)

Le coprésident (le sénateur Day) : Prenons maintenant le point 7, à la rubrique « Réponse satisfaisante (?) ».

Mme Borkowski-Parent : La Loi sur les espèces en péril comprend diverses dispositions de protection de l’habitat essentiel. Selon l’article 57, l’article 58 a pour objet de faire en sorte que, dans les 180 jours suivant le programme de rétablissement ou le plan d’action ayant défini l’habitat essentiel, tout l’habitat essentiel soit inscrit dans le registre public et protégé par des mesures prises sous le régime de la loi ou par l’application du paragraphe 58(1).

Aux termes du paragraphe 58(1), la destruction de l’habitat essentiel constitue une infraction. Le paragraphe 58(5) de la Loi sur les espèces en péril stipule qu’un arrêté relatif à l’habitat essentiel doit être pris. Dans ce cas précis, le ministre n’a pas pris l’arrêté dans les 180 jours prévus dans la loi. En réalité, il a fallu 10 ans pour prendre cet arrêté.

Lorsque nous avons demandé des explications concernant un retard de cette ampleur, le ministère a indiqué que plusieurs questions importantes en matière juridique et de politiques devaient être réglées avant que l’arrêté ne soit présenté. Étant donné que la loi a été adoptée quatre ans auparavant, il est déconcertant de constater qu’il a fallu 14 ans après l’adoption de cette loi pour régler ce problème.

Le ministère indique qu’il « est désireux de satisfaire ses obligations » conformément à la Loi sur les espèces en péril et qu’il continuera d’améliorer ses processus pour y arriver.

Enfin, je souligne qu’un litige concernant le ministère est en instance parce qu’il a manqué à ses obligations en vertu de la Loi sur les espèces en péril.

Le coprésident (le sénateur Day) : Quelles sont les mesures recommandées?

Mme Borkowski-Parent : Outre un suivi pour veiller à ce que les éventuels arrêtés relatifs à l’habitat essentiel soient pris dans les 180 jours, je ne crois pas que le comité devrait prendre d’autres mesures.

The Joint Chair (Senator Day): It took 10 years, but you say it has been done now. They've admitted they've had challenges and problems, but we've raised that issue with them.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): I would suggest, based on the last paragraph of our notes, that we take the responsibility as a committee to identify our displeasure with the repeated difficulty in meeting timelines. I wasn't aware of the pending litigation, but that certainly increases the temperature and should increase our desire to have this carried out more efficiently.

I think a letter from the co-chairs would give a clear message that the committee is monitoring and that we expect better behaviour in the future. I don't want to cause unnecessary work for our general counsel, but to me that would improve the situation.

The Joint Chair (Senator Day): Are we all in agreement on that?

Do you understand what we'd like you to do?

Ms. Borkowski-Parent: A letter from the joint chairs to the minister.

The Joint Chair (Senator Day): Keep an eye on it for us.

SOR/2011-136 — REGULATIONS AMENDING THE GREAT LAKES PILOTAGE REGULATIONS

(For text of documents, see Appendix G, p. 20G:1.)

The Joint Chair (Senator Day): Next is Item 8 under "Progress."

Ms. Kirkby: Seven issues were raised on March 30 of last year, including failure to consistently use a defined term, missing or extra words, and questions about the application of provisions relating to qualifications and competence.

Transport Canada had initially indicated that the Great Lakes Pilotage Authority had reviewed the issues and agreed to amend the regulations, and would be proposing amendments in the fall of 2017. As the initial response lacked detail, the joint committee decided at its meeting on December 8 to seek confirmation that all seven issues would be addressed. An update on the expected timeline was also requested.

The latest response from Transport Canada confirms that each point will be addressed but advises that due to the complexity of the project and ongoing consultations, prepublication is now expected by the end of spring 2018.

The Joint Chair (Senator Day): Is that reasonable?

Ms. Kirkby: We can monitor, if that's what the committee wants.

Le coprésident (le sénateur Day) : Cela a pris 10 ans, mais vous dites que tout est maintenant réglé. Le ministère a reconnu qu'il a eu des problèmes, mais le comité a soulevé la question auprès du ministère.

Le coprésident (M. Albrecht) : Je dirais, en me fondant sur le dernier paragraphe de nos notes, que nous devrions, en tant que comité, exprimer notre insatisfaction à l'égard de ses difficultés répétées à respecter les délais fixés. J'ignorais qu'un litige était en instance, mais cela a certainement pour effet d'aggraver le problème et cela devrait renforcer notre volonté de voir une plus grande efficacité à cet égard.

Je pense que l'envoi d'une lettre signé par les coprésidents indiquerait clairement que le comité surveille la situation et s'attend à ce que le ministère fasse preuve d'une plus grande diligence à l'avenir. Je ne veux pas imposer un travail inutile à notre conseillère juridique principale, mais je pense que cela pourrait améliorer la situation.

Le coprésident (le sénateur Day) : Tout le monde est d'accord pour que nous procédions ainsi?

Comprenez-vous ce que nous vous demandons?

Mme Borkowski-Parent : Oui: envoyer une lettre au ministre au nom des coprésidents.

Le coprésident (le sénateur Day) : Merci de faire un suivi pour nous.

DORS/2011-136 — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

(Le texte des documents figure à l'annexe G, p. 20G:4.)

Le coprésident (le sénateur Day) : Nous passons au point 8, sous la rubrique « Progrès ».

Mme Kirkby : Sept problèmes ont été soulevés le 30 mars 2016, notamment l'emploi non systématique d'un terme bien défini, des mots manquants ou superflus et des questions concernant l'application de dispositions relatives aux conditions et à la compétence.

Transports Canada avait initialement déclaré que l'Administration de pilotage des Grands Lacs avait examiné lesdits problèmes et accepté de modifier le Règlement et qu'elle proposerait des modifications à l'automne 2017. Comme la réponse initiale n'était pas suffisamment précise, le comité mixte a décidé, à sa réunion du 8 décembre 2016, de chercher à obtenir la confirmation que les sept problèmes seraient réglés. Une mise à jour sur le délai prévu pour ce faire a aussi été demandée.

Dans sa dernière réponse, Transports Canada confirme que tous les problèmes seront réglés, mais indique qu'en raison de la complexité du projet et des consultations en cours, le ministère vise maintenant la fin du printemps 2018 pour la publication préalable.

Le coprésident (le sénateur Day) : Est-ce raisonnable?

Mme Kirkby : Nous pouvons faire un suivi, si le comité le souhaite.

The Joint Chair (Senator Day): They have given us a rather extended timeline. We can monitor this.

Ms. Kirkby: Perhaps follow up closer to that date.

The Joint Chair (Senator Day): Do we agree that that course of action should be followed?

Hon. Members: Agreed.

SOR/92-620 — CORRECTIONS AND CONDITIONAL RELEASE REGULATIONS

SOR/96-108 — CORRECTIONS AND CONDITIONAL RELEASE REGULATIONS, AMENDMENT

(For text of documents, see Appendix H, p. 20H:1.)

The Joint Chair (Senator Day): Next is Item 9 on our agenda, under the heading “Progress (?)”.

Ms. Kirkby: Some 41 outstanding issues remain to be addressed in relation to these regulations, including French/English discrepancies, outdated or otherwise incorrect cross-references, and instances of undue administrative discretion.

In addition, provisions that were previously unauthorized need to be remade now that the act has been amended to provide authority for them. Further, a provision relating to urine samples was declared ultra vires by the Federal Court of Appeal in 2003, and the department had indicated it would take any necessary action after the appeal had been decided.

When the file was last before the committee, the department had indicated it expected to propose new regulations in 2016 to address these issues. This timeline was not met, however, and members asked for an update by March 31 regarding when the promised amendments would in fact be made.

An update was provided on March 15, advising that a review of corrections legislation and regulations is currently under way “with a view to advancing amendments in 2017 that align with the objectives of the criminal justice system.” This review is said to include an examination of the issues raised by the committee.

This could be a step backwards if it means that these are now seen not as promised amendments but rather as issues to be examined. In any event, Public Safety Canada advises that it will keep the committee informed of the results of the review.

The Joint Chair (Senator Day): Do we want to do anything more than monitor this? Is monitoring satisfactory?

Le coprésident (le sénateur Day) : On a fourni un délai assez long. Nous pouvons faire un suivi.

Mme Kirkby : Il conviendrait peut-être de faire un suivi près de cette date.

Le coprésident (le sénateur Day) : Le comité convient-il de procéder ainsi?

Des voix : D'accord.

DORS/92-620 — RÈGLEMENT SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

DORS/96-108 — RÈGLEMENT SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION, MODIFICATION

(Le texte des documents figure à l'annexe H, p. 20H:3.)

Le coprésident (le sénateur Day) : Nous passons au point 9 de l'ordre du jour, qui est sous la rubrique « Progrès (?) ».

Mme Kirkby : Il y a quelque 41 problèmes en attente de solution, notamment des divergences entre les versions française et anglaise, des renvois périmés ou erronés et des cas de pouvoir discrétionnaire indu.

En outre, différentes dispositions n'étaient pas autorisées antérieurement et doivent être revues maintenant que la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition a été modifiée pour leur conférer les pouvoirs législatifs nécessaires. Il est bon également de noter qu'une disposition relative aux échantillons d'urine a été déclarée ultra vires par la cour fédérale d'appel en 2003. Le ministère avait affirmé qu'il prendrait toutes les mesures nécessaires une fois l'appel tranché.

Lorsque le comité a été saisi de ce dossier la dernière fois, le ministère avait indiqué qu'il s'attendait à proposer de nouveaux règlements en 2016 pour régler ces problèmes. Toutefois, ce délai n'a pas été respecté et le comité a demandé qu'une mise à jour lui soit présentée avant le 31 mars concernant la date à laquelle les modifications seraient réellement apportées.

Une mise à jour a été fournie le 15 mars. Le ministère a indiqué qu'il examinait actuellement les lois et règlements régissant les services correctionnels « dans le but de proposer des modifications en 2017 qui cadrent avec les objectifs du système de justice pénale. » Le ministère précise que cela inclut une analyse des problèmes soulevés par le comité.

Cela semble vouloir dire que les modifications qui ont été promises ne seront faites que dans le cadre d'un ensemble de modifications à venir, ce qui serait un recul, à mon avis. Quoi qu'il en soit, le ministère de la Sécurité publique a indiqué qu'il tiendra le comité informé des résultats de l'examen.

Le coprésident (le sénateur Day) : Outre un suivi, convient-il de prendre d'autres mesures? Un suivi est-il suffisant?

Mr. Genuis: I don't see monitoring as being satisfactory in this case. They said they would resolve technical issues. Those should be resolved as quickly as possible without clarity on the timeline of the substantive package.

I would suggest we at least reassert our position. We can ask for a timeline, but I would write to the minister on this as well. I don't think this is quite at the "call witnesses" level, but I would try and take the pressure up just a little bit.

The Joint Chair (Senator Day): Any further comments in relation to raising the temperature a little bit?

Mr. Oliver: I am wondering about the concern about a step backward you referenced. I'm wondering if we shouldn't be reiterating our expectation the amendments we proposed be made, that commitments have been made, that a review isn't sufficient and that we're looking for action on them. Is that too strong? It has to be something to make sure we don't have backward movement.

The Joint Chair (Senator Day): Are all agreed with that?

Mr. Genuis: It's not a huge deal for me, but I wonder if sending a letter to reassert our position to the same people who are taking the step backward is going to be sufficient.

I'm open to other suggestions. I don't know if repeating the same thing and expecting a different result is going to be the most efficacious step to take.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): Just for clarification, I think Mr. Oliver was suggesting that we have a letter come from the co-chairs.

Mr. Oliver: I don't think it was either/or. We can do both.

The Joint Chair (Mr. Albrecht): We respect resolution and expect it in a timely manner. We can put both of them into a letter from the co-chairs.

The Joint Chair (Senator Day): Is that clear enough for you? Everybody agree with that course of action?

Hon. Members: Agreed.

SOR/2015-71 — REGULATIONS AMENDING THE GREAT LAKES PILOTAGE TARIFF REGULATIONS

(For text of documents, see Appendix I, p. 20I:1.)

The Joint Chair (Senator Day): Item 10 on our agenda is under the heading "Action Promised."

M. Genuis : À mon avis, un suivi ne suffit pas dans ce cas précis. Le ministère a indiqué qu'il réglerait des problèmes d'ordre techniques. Ils doivent être réglés rapidement, étant donné l'incertitude concernant le calendrier d'un ensemble de modifications importantes.

Je propose à tout le moins de réaffirmer la position du comité. Nous pouvons demander un calendrier, mais je crois que nous devrions aussi écrire au ministre à ce sujet. Je ne crois pas qu'il est nécessaire de le convoquer à comparaître, mais je pense que nous devrions augmenter la pression quelque peu.

Le coprésident (le sénateur Day) : Y a-t-il d'autres commentaires à ce sujet?

M. Oliver : Je suis préoccupé par le recul que vous avez évoqué. Je me demande si nous ne devrions pas répéter nos attentes à l'égard de la mise en place des modifications que nous avons proposées, des engagements qui ont été pris. Nous devons rappeler qu'un examen ne suffit pas et que nous nous attendons à ce que des mesures soient prises. Est-ce trop sévère? Il faut agir de façon à empêcher tout recul à cet égard.

Le coprésident (le sénateur Day) : Cela convient à tout le monde?

M. Genuis : Cela ne me pose pas problème, mais je me demande si l'envoi d'une lettre pour réaffirmer la position du comité aux personnes qui sont responsables de ce recul sera suffisant.

Je suis ouvert à d'autres solutions. Je ne suis pas certain que répéter la même chose en espérant une réponse différente soit la méthode la plus efficace.

Le coprésident (M. Albrecht) : Permettez-moi d'apporter une précision. D'après ce que j'ai compris, M. Oliver proposait d'envoyer une lettre au nom des coprésidents.

M. Oliver : En mon sens, ce n'était pas un choix entre l'une ou l'autre solution; cela peut être les deux.

Le coprésident (M. Albrecht) : Nous nous attendons à ce que ces problèmes soient réglés, et dans les plus brefs délais. Nous pouvons inclure ces deux demandes dans la lettre des coprésidents.

Le coprésident (le sénateur Day) : Est-ce assez clair pour vous? Tout le monde est d'accord pour procéder ainsi?

Des voix : D'accord.

DORS/2015-71 — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

(Le texte des documents figure à l'annexe I, p. 20I:8.)

Le coprésident (le sénateur Day) : Le point 10 de l'ordre du jour se trouve sous la rubrique « Corrections promises ».

Ms. Kirkby: The only outstanding issue on this file is why the regulations use the undefined term “Canadian pilot” rather than the term “licensed pilot,” which is defined in the Pilotage Act.

Transport Canada advised in November that this point would be addressed as part of an anticipated tariffs proposal in mid-2017. Those proposed regulations were prepublished in Part 1 of the *Canada Gazette* on March 11, so counsel will monitor for when the regulations are made and published.

The Joint Chair (Senator Day): We won't close the file. We'll just monitor and make sure they're done. Agreed?

Hon. Members: Agreed.

SOR/2016-250 — ORDER AMENDING THE SCHEDULE TO THE FIRST NATIONS ELECTIONS ACT (BEAVER)

SOR/2016-251 — ORDER ADDING TOXIC SUBSTANCES TO SCHEDULE 1 TO THE CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999

SOR/2016-256 — REGULATIONS AMENDING THE CANADA GRAIN REGULATIONS

SOR/2016-259 — REGULATIONS AMENDING THE INDIAN BANDS COUNCIL METHOD OF ELECTION REGULATIONS (STSWECEMC XGATTEM FIRST NATION) (MISCELLANEOUS PROGRAM)

SOR/2016-262 — REGULATIONS AMENDING THE INCOME TAX REGULATIONS (FILM AND VIDEO PRODUCTIONS, 2016)

SOR/2016-263 — ORDER AMENDING THE INDIAN BANDS COUNCIL ELECTIONS ORDER (PINE CREEK)

SOR/2016-264 — ORDER AMENDING THE SCHEDULE TO THE FIRST NATIONS ELECTIONS ACT (PINE CREEK)

SOR/2016-265 — ORDER AMENDING THE INDIAN BANDS COUNCIL ELECTIONS ORDER (FLYING DUST)

SOR/2016-266 — ORDER AMENDING THE SCHEDULE TO THE FIRST NATIONS ELECTIONS ACT (FLYING DUST)

SOR/2016-267 — ORDER 2016-87-10-01 AMENDING THE DOMESTIC SUBSTANCES LIST

SOR/2016-268 — REGULATIONS AMENDING THE VESSEL OPERATION RESTRICTION REGULATIONS

Mme Kirkby : Dans ce dossier, le seul problème non réglé porte sur l'utilisation, dans le Règlement, du terme « pilote canadien » plutôt que du terme « pilote breveté » que l'on retrouve dans la Loi sur le pilotage.

En novembre, Transports Canada a indiqué que cette modification devrait être apportée au même moment qu'un projet de tarif au milieu de l'année 2017. Les règlements proposés ont été publiés dans la partie I de la *Gazette du Canada* le 11 mars. Nous allons donc faire un suivi quant à l'adoption et à la publication des règlements.

Le coprésident (le sénateur Day) : Nous ne fermerons pas le dossier. Nous allons simplement faire un suivi pour nous assurer que les modifications sont faites. Est-ce d'accord?

Des voix : D'accord.

DORS/2016-250 — ARRÊTÉ MODIFIANT L'ANNEXE DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS AU SEIN DE PREMIÈRES NATIONS (BEAVER)

DORS/2016-251 — DÉCRET D'INSCRIPTION DE SUBSTANCES TOXIQUES À L'ANNEXE 1 DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)

DORS/2016-256 — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES GRAINS DU CANADA

DORS/2016-259 — RÈGLEMENT CORRECTIF MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE MODE D'ÉLECTION DU CONSEIL DE CERTAINES BANDES INDIENNES (PREMIÈRE NATION STSWECEMC XGATTEM)

DORS/2016-262 — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES OU MAGNÉTOSCOPIQUES, 2016)

DORS/2016-263 — ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ SUR L'ÉLECTION DU CONSEIL DE BANDES INDIENNES (PINE CREEK)

DORS/2016-264 — ARRÊTÉ MODIFIANT L'ANNEXE DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS AU SEIN DE PREMIÈRES NATIONS (PINE CREEK)

DORS/2016-265 — ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ SUR L'ÉLECTION DU CONSEIL DE BANDES INDIENNES (FLYING DUST)

DORS/2016-266 — ARRÊTÉ MODIFIANT L'ANNEXE DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS AU SEIN DE PREMIÈRES NATIONS (FLYING DUST)

DORS/2016-267 — ARRÊTÉ 2016-87-10-01 MODIFIANT LA LISTE INTÉRIEURE

DORS/2016-268 — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS

SOR/2016-269 — REGULATIONS AMENDING THE SCHEDULE TO THE NAVIGATION PROTECTION ACT

The Joint Chair (Senator Day): Does anybody wish to comment on the list of “Statutory Instruments Without Comment”?

Ms. Borkowski-Parent: For the record, there are 12 statutory instruments without comment. They have been examined by counsel and found to comply with all the committee’s criteria. We do have copies should you want to see them.

The Joint Chair (Senator Day): I think that’s good you should tell us about that so we know what you’re doing when you’re not with us.

Senator Runciman: I had a miscellaneous statute law amendment act dropped at my office the other day. I don’t know whether it was introduced or going to be introduced in the Senate. It came from the Senate leader’s office, but I haven’t had a chance to talk to him. I wondered if counsel is aware of this.

For the last act, I think Mr. Bernhardt was here, and he may have even testified. I’m not sure. But I think the committee had some role in at least taking a look at it and passing on some observations.

Ms. Borkowski-Parent: Yes. At the very least, we had sent a list of outstanding statutory amendments that could be resolved by a miscellaneous statute law amendments act and that would resolve some of the committee issues. We are still keeping track of those.

Senator Runciman: So you’re not aware of an act being introduced?

Ms. Borkowski-Parent: No.

Senator Runciman: Given the fact it was dropped on my doorstep, I guess it’s going to be introduced in the Senate. We’re not sure. We’ll try to confirm and get back to you.

The Joint Chair (Senator Day): I think it has been introduced.

Senator Runciman: It was? Okay.

The Joint Chair (Senator Day): I’m told there was a motion on the Order Paper in the Senate in relation to it.

Senator Runciman: It should be brought to this committee’s attention.

Ms. Borkowski-Parent: If you so desire, at the next meeting, we could bring you the table that we provided the last time around. There are a number of files where it’s not a regulatory amendment that is required; it is an amendment to an act. The miscellaneous statute law amendments act deals with non-policy changes, but a

DORS/2016-269 — RÈGLEMENT MODIFIANT L’ANNEXE DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA NAVIGATION

Le coprésident (le sénateur Day): Quelqu’un souhaite présenter des observations concernant la liste des « Textes réglementaires présentés sans commentaires »?

Mme Borkowski-Parent : Je souligne, aux fins du compte rendu, qu’on trouve, sous la rubrique « Textes réglementaires présentés sans commentaires », 12 textes réglementaires qui après examen par les conseillers juridiques, peuvent être considérés comme conformes aux critères d’examen du comité. Nous avons des copies de ces textes, si vous souhaitez les consulter.

Le coprésident (le sénateur Day) : Je pense qu’il est bien que vous nous en informiez; cela nous donne une idée du travail que vous faites lorsque vous n’êtes pas avec nous.

Le sénateur Runciman : Dernièrement, j’ai reçu, à mon bureau, un exemplaire d’un projet de loi correctif. J’ignore s’il a déjà été présenté au Sénat ou s’il le sera sous peu. L’envoi provenait du bureau du leader du Sénat. Toutefois, je n’ai pas eu l’occasion de lui parler. Je me demandais simplement si notre conseillère juridique était au courant.

Je crois que M. Bernhardt a assisté à une réunion concernant la dernière loi. Il a peut-être témoigné, mais je n’en suis pas certain. Je crois que le comité a joué un rôle à cet égard et qu’il a pu, à tout le moins, l’examiner et présenter des observations.

Mme Borkowski-Parent : Oui. Nous avons eu l’occasion de fournir une liste de modifications législatives en suspens qui pourraient être réglées par l’intermédiaire d’une loi corrective, ce qui répondrait également aux préoccupations du comité. Nous faisons toujours un suivi dans ce dossier.

Le sénateur Runciman : Donc, vous ne savez pas si un projet de loi a été présenté?

Mme Borkowski-Parent : Non.

Le sénateur Runciman : Je suppose qu’il sera présenté au Sénat, puisque j’en ai reçu un exemplaire. Nous ne savons pas ce qu’il en est. Nous tenterons d’obtenir une confirmation et nous vous tiendrons informée.

Le coprésident (le sénateur Day) : Je pense qu’il a été présenté.

Le sénateur Runciman : Vraiment? Très bien.

Le coprésident (le sénateur Day) : On m’informe qu’une motion à cet égard a été inscrite au Feuilleton du Sénat.

Le sénateur Runciman : Notre comité devrait en être informé.

Mme Borkowski-Parent : Si vous le souhaitez, nous pourrions apporter, à la prochaine réunion, le tableau que nous avons présenté la dernière fois. Plusieurs dossiers exigent non pas une modification de la réglementation, mais plutôt une modification d’une loi. La loi corrective vise les modifications qui ne sont pas

number of those items could be corrected through that. We'll make sure you have the information.

The Joint Chair (Senator Day): We'll look into that. Thanks for bringing it to our attention.

Mr. Badawey: I just need some clarification. As I was walking into the room for the committee today, I believe I heard a motion that allowed minutes to be taken during this past in camera session.

The Joint Chair (Senator Day): We just moved it for that particular session.

Mr. Badawey: There is a reason why minutes are not taken in camera: Quite frankly, they can't be distributed anywhere. So my question is: Where are those minutes going to be available?

Maxwell Hollins, Joint Clerk of the Committee: Typically one copy of the transcript of the in camera portion is kept at the clerk's and counsel's offices. They're destroyed in due course, typically at the end of the session.

Mr. Badawey: But the key is that they would be available for members and members only?

The Joint Clerk (Mr. Hollins): Correct.

The Joint Chair (Senator Day): Any other points?

Mr. Di Iorio: My understanding is they're kept for a period of time.

The Joint Clerk (Mr. Hollins): Correct, typically until the end of the session.

Mr. Di Iorio: Not longer than that?

The Joint Chair (Senator Day): It could be if it were part of a motion.

The Joint Clerk (Mr. Hollins): The typical wording we put —

The Joint Chair (Senator Day): One of the points that came up at our last meeting is the difference in procedure between the house and the Senate in relation to certain items. That's why we added that to the motion this time.

Are there any other points?

The minutes are kept typically until the end of the session.

Jean-Marie David, Joint Clerk of the Committee: That's on the Senate side. For the House of Commons, they're archived and not made public for 30 years.

The Joint Chair (Senator Day): Do we follow Senate process here or House of Commons process? We have to have in the motion regarding what we want to do with it. If we want a transcript, we should make sure that we put in that motion that

liées à des politiques, mais ce mécanisme pourrait convenir à divers règlements de la liste. Nous veillerons à vous fournir ces renseignements.

Le coprésident (le sénateur Day) : Nous allons étudier la question. Merci d'avoir porté cela à notre attention.

M. Badawey : J'aimerais simplement avoir une précision. Je crois avoir entendu, lorsque je suis arrivé dans la salle aujourd'hui, une motion visant à permettre la rédaction d'un compte rendu pour la dernière séance à huis clos.

Le coprésident (le sénateur Day) : La motion ne visait que cette séance précise.

M. Badawey : Il y a une raison pour laquelle il n'y a pas de compte rendu pour les délibérations à huis clos : ils ne peuvent être accessibles. Ma question est donc la suivante : où sera conservé ce compte rendu?

Maxwell Hollins, cogreffier du comité : Habituellement, des exemplaires de la transcription des délibérations à huis clos sont conservés au bureau du greffier et au bureau du conseiller juridique. Ils sont détruits en temps et lieu, habituellement à la fin de la session.

M. Badawey : L'important est donc que seuls les membres du comité puissent les consulter?

Le cogreffier (M. Hollins) : C'est exact.

Le coprésident (le sénateur Day) : Y a-t-il d'autres commentaires?

M. Di Iorio : Je crois savoir qu'ils sont conservés pendant un certain temps.

Le cogreffier (M. Hollins) : C'est exact, soit jusqu'à la fin de la session, habituellement.

M. Di Iorio : Ils ne sont pas conservés plus longtemps?

Le coprésident (le sénateur Day) : Ce serait possible, s'il y avait une motion en ce sens.

Le cogreffier (M. Hollins) : Le libellé habituel...

Le coprésident (le sénateur Day) : Lors de la dernière réunion, nous avons notamment discuté des différences, à certains égards, entre les procédures de la Chambre et celles du Sénat. Voilà pourquoi cela a été inclus à la motion cette fois-ci.

Y a-t-il d'autres commentaires?

Les comptes rendus sont habituellement conservés jusqu'à la fin de la session.

Jean-Marie David, cogreffier du comité : Pour le Sénat seulement. Du côté de la Chambre des communes, ils sont archivés et ne sont pas rendus publics avant 30 ans.

Le coprésident (le sénateur Day) : Notre comité suit-il les procédures du Sénat ou celles de la Chambre des communes? Le libellé de la motion doit correspondre à notre intention. Si nous voulons une transcription, la motion doit préciser que la

the transcript be kept and that it be available, in whichever way we want, to each of the individual members — and that the record be destroyed within a period of time.

Mr. Di Iorio: I'll ask the question because the work that has to be done might extend beyond the end of the session, so we might need it for reference.

Mr. Badawey: At an in camera meeting.

Mr. Di Iorio: Yes.

The Joint Clerk (Mr. Hollins): Because it's done so infrequently, I will double check on the particular practice as to whether it's the end of session or the end of Parliament, and I will advise all of you by email, if you wish.

All of the elements that Senator Day has pointed out in terms of being kept by the clerk, those would typically appear in the minutes as part of the motion. I can get back to all of you to clarify how long they would typically be kept by the Senate.

Mr. Di Iorio: Some of our friends wish that the end of session and the end of Parliament be the same thing.

The Joint Chair (Senator Day): The next meeting will be June 1. Thank you very much.

(The committee adjourned.)

transcription sera faite et qu'elle pourra être consultée par tous les membres du comité, selon les modalités que nous aurons fixées. Il faut en outre préciser le délai pour la destruction du document.

M. Di Iorio : Je vais m'informer, car nos travaux pourraient se poursuivre au-delà de cette session. Donc, nous pourrions avoir besoin de le consulter.

M. Badawey : Lors d'une séance à huis clos.

M. Di Iorio : Oui.

Le cogreffier (M. Hollins) : C'est une procédure assez rare. Je vais vérifier de nouveau pour savoir si le document doit être détruit à la fin de la session ou à la fin de la législature. Je vous ferai parvenir la réponse par courriel, si vous le souhaitez.

Le sénateur Day a traité de divers documents qui sont conservés par le greffier. Tous ces éléments figureront normalement dans le procès-verbal, car ils font partie intégrante de la motion. Je peux vous tenir informés de la durée habituelle pendant laquelle le Sénat conserve ce document.

M. Di Iorio : Certains de nos amis espèrent que la fin de la session et la fin de la législature coïncident.

Le coprésident (le sénateur Day) : La prochaine réunion aura lieu le 1^{er} juin. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

